

Date de dépôt : 15 juin 2011

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Christian Bavarel, Renaud Gautier, Pierre Losio, Brigitte Scheider-Bidaux, Catherine Baud, Fabienne Gautier, Olivier Jornot, Guy Mettan, Marcel Borloz, Yves Nidegger, Gabrielle Falquet, René Desbaillets, Beatriz de Candolle, Eric Ischi, Alain Charbonnier, Hugues Hiltbold, Jacques Jeannerat, Eric Stauffer, Daniel Zaugg, Pierre Weiss et Ariane Reverdin : Miliciens et qualité de vie

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant:

- *que l'intense activité du Grand Conseil rend nécessaire des pauses pour les miliciens que nous sommes;*
- *que ces pauses doivent être prises dans les meilleures conditions possibles;*
- *qu'une buvette est un lieu de convivialité et sociabilité bien comprises;*
- *que les miliciens doivent pouvoir s'y ressourcer dans le calme et un confort minimal;*
- *que dans l'intérêt supérieur de la République, c'est souvent là que se résolvent et se dénouent intrigues et problèmes;*
- *que le Parlement se doit de susciter des chefs-d'œuvre de la part des écoles de Genève,*

invite le Conseil d'Etat

à organiser un concours ouvert aux écoles d'art de Genève pour l'aménagement et la décoration du lieu-dit buvette du Grand Conseil, d'ici à la fin de la législature.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les travaux de modernisation de la buvette du Grand Conseil, ainsi que la modification de l'accès entre celle-ci et la salle du Grand Conseil, ont été effectués conjointement à la rénovation de la salle Moïse-Ducommun et à la création d'un espace télévision dans les combles de l'Hôtel-de-Ville. Ces travaux se sont déroulés durant la pause estivale, entre les mois de juillet et d'août 2007, afin de réduire l'impact des chantiers sur le fonctionnement de la vie parlementaire. Dans ce souci de mener à terme ces travaux nécessaires le plus rapidement possible, un concours ouvert aux écoles d'art de Genève n'a toutefois pas été organisé pour cette occasion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER